

Règlement du tournoi départemental du CP Veigné

"Le tournoi des papas"

Article 1: Le Dimanche 17 juin 2018 sera organisé au Gymnase des Varennes, Avenue de Touraine à Veigné, un tournoi départemental selon les règlements de la F.F.T.T. Ce tournoi se déroulera sur 14 tables

Article 2: Les joueurs et joueuse qualifiés pour la coupe mixte ne sont pas autorisés à participer à ce tournoi.

Article 3: La Série Hardbat (tableau C) est organisée conjointement avec la Ligue du Centre en tant que Championnat Régional de Hardbat

Article 3: L'épreuve est ouverte aux joueurs et joueuse licenciés des associations du département du club organisateur, le CP Veigné, ainsi que de la région Centre pour le tableau C.

Les tableaux F et G sont aussi ouverts aux joueurs et joueuses non licenciés qui devront, lors de l'inscription, remplir un formulaire d'adhésion au Pass Tournoi et signer une attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique du tennis de table.

Juge Arbitre: Cyril BERNAT – 06 59 60 93 38

Responsable du tournoi:

Simon JACQUELIN, 55 rue Principale, 37250 Veigné – cpveigne@gmail.com

Article 4: Tableaux et récompenses

			Récompenses					
Dimanche 17 Juin			Prix	Qté	1	2	3	Total
9h00	A	500 à 699 Points	5 €	20	20	15	10	45 €
10h15	B	500 à 1099 Points	5 €	20	20	15	10	45 €
11h15	C	Série Hardbat - Championnat régional	5 €	20	20	15	10	45 €
11h45	D	500 à 899 Points	5 €	20	20	15	10	45 €
13h00	E	500 à 1399 Points	5 €	20	25	20	15	60 €
15h00	F	Loisir et non licenciés	5 €	20	20	15	10	45 €
16h15	G	Double toute série	10 €	20	40	35	30	105 €
							Total	390 €

Récompenses aux 3 premiers de chaque tableau en espèces (en chèques, à l'ordre des parents pour les mineurs)

*Si les tableaux sont remplis de moins de 50 % des participations prévues, les dotations seront de 70 % de la dotation de départ

*Si les tableaux sont remplis de moins de 33 % des participations prévues, les dotations seront de 50 % de la dotation de départ

*Si les tableaux sont remplis de moins de 25% des participations prévues, le tableau peut être annulé par l'organisation et le JA

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction du taux de remplissage des différents tableaux

Article 5: Dans les séries, les qualifications pour le tableau final se feront par poule de 3 ou 4 joueurs (ses) avec 2 qualifiés(es) par poule, en fonction du nombre d'inscrits

Article 6: Chaque participant(e), suivant son classement (et sa catégorie) pourra s'inscrire au maximum dans 2 tableaux simultanément + un tableau double. (Possibilité de s'inscrire dans un ou des tableaux supplémentaires en cas d'élimination dans l'un des tableaux précédents : un joueur ne pourra jouer que dans 2 tableaux en même temps).

Article 7: Toutes les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes de 11 points.

Article 8: Le pointage devra être fait au moins 30 minutes avant l'horaire de début de tableau et le scratch sera prononcé 15 minutes après le début de l'épreuve

Article 9: Les inscriptions sont possible sur place ou à l'avance. Elles seront clôturées 30 minutes avant le début du tableau

Article 10: Afin d'assurer le bon déroulement du tournoi, nous demandons aux joueurs (ses) de respecter les horaires.

Article 11: Une tenue sportive est exigée. Les balles PVC (40 mm) seront fournies par l'organisation

Article 12: Dans tous les tableaux, le perdant arbitrera le tour suivant. En poule, les joueurs (ses) assurent leur arbitrage.

Article 13: Les décisions des juges arbitres seront sans appel. En accord avec le comité d'organisation, il pourra prendre toutes dispositions nécessaires au bon déroulement du tournoi

Article 14: Les joueurs (ses) devront être en mesure de présenter leur attestation de licence et une pièce d'identité aux juges arbitres.

Article 15: Le club organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents, de pertes, de vols ou de tout incident survenu au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et les trajets

Article 16: Une buvette avec nourriture et boissons sera à la disposition des joueurs (ses).

Article 17: Il est formellement interdit de fumer dans la salle et de manger dans les aires de jeu.

Article 18: Le port de chaussures de sport propres est obligatoire.

Article 19: Le tirage au sort aura lieu 15 minutes avant le début de chaque tableau.

Article 20: L'envoi des résultats au comité d'Indre et Loire par le comité d'organisation se fera dans le mois qui suit la compétition.

Article 21: Ce tournoi est homologué sur le numéro 909/2017-D